

Contrat général de location de matériel

Le présent contrat général de location de matériel (le **Contrat**) est conclu entre le Loueur et le Locataire identifiés dans la section Parties. Ils conviennent des dispositions suivantes.

1. Bien loué et état

Le Loueur met à la disposition du Locataire le bien suivant : _____ (le **Bien**). Les descriptions, numéros de série, accessoires, valeurs de remplacement, observations sur l'état, photographies ou éléments du catalogue joints et enregistrés dans le présent Contrat servent à identifier le Bien et à préciser ce qui est fourni.

Le Loueur signalera les défauts connus qui affectent l'utilisation normale du Bien et fournira les instructions raisonnablement nécessaires à son utilisation en toute sécurité. Les Parties devraient inspecter le Bien lors de la remise et consigner tout dommage préexistant ou accessoire manquant.

2. Durée de location et remise

La période de location convenue est _____.

Les horaires et lieux de retrait et de restitution indiqués dans la section Détails s'appliquent. Lorsqu'un horaire ou un lieu n'est pas précisé, les Parties doivent le convenir avant la remise du Bien. Le Loueur mettra le Bien à disposition lors de la remise et le Locataire le restituera au plus tard à l'expiration de la période convenue, sauf prolongation acceptée par les deux Parties.

3. Prix de location et paiement

Le prix de location est de _____. Si une base de calcul figure dans la section Détails (par exemple, par jour ou par semaine), le montant est dû selon cette base ; à défaut, il correspond à toute la période de location convenue. Les modes de paiement indiqués dans la section Détails s'appliquent. Sauf accord contraire, le paiement est exigible lors de la remise.

Aucun loyer ou frais supplémentaire n'est dû s'il n'est pas clairement convenu dans le présent document, à l'exception des sommes légalement dues en réparation d'une perte, d'un dommage ou d'un autre manquement.

4. Dépôt de garantie et restitution tardive

Si un dépôt de garantie est mentionné dans la section Détails, le Locataire verse ce montant lors de la remise, sauf accord contraire. Ce dépôt garantit les sommes légalement dues au titre du présent Contrat ; il ne constitue pas un frais automatiquement acquis. Après la restitution du Bien, le Loueur rembourse le solde dans le délai prévu par le droit applicable et explique toute retenue. Les retenues doivent correspondre à des sommes réellement dues et ne peuvent inclure l'usure normale.

Le Locataire informe le Loueur dès que raisonnablement possible s'il ne peut restituer le Bien à temps. Des frais de restitution tardive indiqués dans la section Détails ne peuvent être facturés que dans la mesure autorisée par le droit applicable. Le Loueur ne peut obtenir deux fois réparation du même préjudice au moyen de frais et de dommages-intérêts qui se recoupent.

5. Utilisation et entretien

Le Locataire utilise le Bien avec un soin raisonnable, conformément à sa destination et aux consignes de sécurité fournies par le Loueur ou le fabricant. Sans l'accord du Loueur, le Locataire ne doit ni vendre, donner en garantie ou sous-louer le Bien, ni en confier la possession à un tiers, ni le modifier de manière importante.

Le Locataire signale rapidement toute perte, tout vol, dommage, défaut ou dysfonctionnement et cesse d'utiliser le Bien si la poursuite de l'utilisation présente un danger ou risque d'aggraver les dommages. Aucune Partie ne devrait entreprendre de réparations importantes sans consulter l'autre au préalable, sauf intervention urgente raisonnablement nécessaire pour éviter un préjudice supplémentaire.

6. Perte, dommages et défauts

Le Locataire répond des pertes ou dommages dans la mesure où ils résultent d'un manque de soin raisonnable de sa part, d'une mauvaise utilisation ou d'un autre comportement engageant légalement sa responsabilité. Cette clause ne le rend pas responsable de l'usure normale ni des défauts déjà présents lors de la remise.

Toute indemnisation doit correspondre au coût raisonnable et justifié des réparations ou au préjudice réel, dans les limites du droit applicable. La valeur de remplacement inscrite dans la section Détails n'est qu'une estimation de la valeur du Bien et ne détermine pas, à elle seule, la somme à payer.

Si un défaut non imputable au Locataire empêche l'utilisation normale du Bien, les Parties rechercheront ensemble une solution raisonnable, telle qu'une réparation, un remplacement, un ajustement approprié du prix ou la fin de la location, sans restreindre leurs droits prévus par la loi.

7. Restitution et inspection

À la fin de la période de location, le Locataire restitue le Bien avec les accessoires fournis, dans un état substantiellement identique à celui de la remise, sous réserve de l'usure normale. Les Parties devraient l'inspecter à la restitution et consigner toute pièce manquante ou nouveau dommage. Les photographies relatives à l'état du Bien font partie de l'annexe photographique du présent Contrat.

Le Loueur informe le Locataire de tout dommage ou élément manquant faisant l'objet d'une réclamation dans un délai raisonnable après la restitution, avec une explication et les justificatifs disponibles.

8. Fin ou modification de la location

Les Parties peuvent modifier ou prolonger la location d'un commun accord. Une Partie peut mettre fin à la location de manière anticipée en cas de manquement grave de l'autre, après avoir respecté toute obligation légale de notification ou de mise en mesure de remédier au manquement. Le Bien doit alors être restitué dans un délai raisonnable.

Tout remboursement ou montant supplémentaire dû à la suite d'une fin anticipée sera déterminé en fonction des circonstances, de la durée réelle d'utilisation et du droit applicable. Aucune Partie ne renonce à un recours légal impératif en acceptant cette disposition.

9. Conditions supplémentaires et droit applicable

Les conditions particulières renseignées dans la section Détails font partie du présent Contrat. Les Parties devraient résoudre toute contradiction entre ces conditions et le présent texte avant la signature. Le choix du droit indiqué dans la section Détails ne s'applique que dans la mesure où la loi l'autorise ; les protections impératives des consommateurs et les autres protections légales restent intactes.

Aucune disposition du présent Contrat n'exclut une responsabilité ou un droit qui ne peut légalement être exclu ou limité. Si une disposition est inapplicable, les autres restent applicables dans la mesure permise par la loi.

10. Intégralité du contrat

Le présent texte, la section Détails complétée, la section Parties ainsi que les éventuelles annexes relatives aux Biens et aux photographies forment ensemble le Contrat. Toute modification après signature devrait être consignée et acceptée par les deux Parties sous une forme autorisée par le droit applicable.

Informations

Description _____

Numéro de série _____

Valeur de remplacement _____

Accessoires inclus _____

Heure de prise en charge _____

Heure de restitution _____

Lieu de prise en charge _____

Lieu de restitution _____

Base du tarif _____

Caution _____

Frais de retard de restitution _____

Moyens de paiement _____

Remarques sur l'état _____

Photos de l'état _____

Conditions particulières _____

Droit applicable _____

Parties

Loueur

Nom complet _____

Nom de l'entreprise _____

Numéro d'immatriculation de l'entreprise _____

Numéro de TVA _____

Adresse _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature

Date

Locataire

Nom complet _____

E-mail _____

Téléphone _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Type de pièce d'identité _____

Numéro de la pièce d'identité _____

Nom de l'entreprise _____

Signature

Date

Témoign

Nom complet _____

E-mail _____

Adresse _____

Signature

Date